



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Cinquième Commission

Points 134 et 11 et de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice  
biennal 2016-2017

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement  
sur le VIH/sida et des déclarations politiques  
sur le VIH/sida

## Organisation de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.38

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

#### I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 1, 2, 8 et 16 du projet de résolution [A/70/L.38](#), l'Assemblée générale :

a) Déciderait de convoquer du 8 au 10 juin 2016 une réunion de haut niveau qui procéderait à l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida, ferait le point, entre autres choses, des succès remportés, des pratiques optimales à adopter, des enseignements tirés de l'expérience, des obstacles rencontrés et des lacunes existantes, des défis à relever et des espoirs suscités, s'agissant notamment des partenariats et de la coopération, et présenterait des recommandations sur la manière d'orienter et de suivre la lutte contre le VIH/sida après 2015, notamment sur les stratégies concrètes à retenir pour mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030, et d'encourager les dirigeants à s'engager durablement à accélérer l'action globale, universelle et intégrée qui est menée contre le VIH/sida; (par. 1);

b) Déciderait également que la réunion de haut niveau serait organisée comme suit (par. 2) :

15-22506 (F) 181215 181215



Merci de recycler 



i) La réunion de haut niveau comprendrait des séances plénières et, au plus, cinq groupes de discussion thématiques;

ii) La séance plénière d'ouverture serait marquée par des déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, d'une personne vivant ouvertement avec le VIH et d'une personnalité éminente engagée activement dans la lutte contre le sida;

iii) Les présidents des groupes de discussion présenteraient un compte rendu succinct des débats à la séance plénière de clôture;

c) Prierait son Président d'organiser, en avril 2016 au plus tard, et de diriger dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau, une concertation informelle avec la participation active de la société civile en général et de personnes vivant avec le VIH à laquelle prendront part les représentants des États Membres, des États observateurs et des observateurs, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, les associations de la société civile invitées et le secteur privé, et le prierait également de faire établir un résumé de la concertation qui serait publié comme document de l'Assemblée générale avant la réunion de haut niveau; (par. 8);

d) Prierait le Secrétaire général de lui présenter pour examen, au moins six semaines à l'avance, un rapport analytique complet sur les progrès accomplis et les problèmes qui subsistent dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration d'engagement et les déclarations politiques sur le VIH et le sida, ainsi que des recommandations proposant des solutions viables à ces problèmes, en gardant à l'esprit les résultats et les conclusions, dans la mesure où ils sont disponibles, des débats susmentionnés; (par. 16).

## **II. Rapport entre les demandes formulées et le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2016-2017 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

2. Les activités mentionnées dans le projet de résolution relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017 ainsi que du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

## **III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

3. Conformément à la décision énoncée aux paragraphes 1 et 2, la réunion de haut niveau sur le VIH/sida se tiendrait durant trois jours, du 8 au 10 juin 2016. Elle comprendrait en tout six séances plénières à raison de deux séances par jour (matin et après-midi) avec interprétation dans les six langues officielles. Ces six séances s'inscriraient dans le temps de réunion alloué à l'Assemblée générale, étant entendu qu'elles n'auraient pas lieu en même temps que d'autres réunions de l'Assemblée et ne nécessiteraient donc pas de ressources supplémentaires. Pour ce qui est des réunions des cinq groupes de discussion thématiques, les cinq séances avec

interprétation dans les six langues officielles s'ajouteraient à la charge de travail normale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2016 (56 200 dollars). Les dates des discussions thématiques devraient être fixées en consultation avec le Département.

4. Conformément à la demande figurant au paragraphe 8, il est prévu de tenir un dialogue informel avec la société civile, de deux séances, avec interprétation dans les six langues officielles. Ces deux séances s'inscriraient dans le temps de réunion alloué à l'Assemblée générale, étant entendu qu'elles n'auraient pas lieu en même temps que d'autres réunions de l'Assemblée et ne nécessiteraient donc pas de ressources supplémentaires. Les dates de cette réunion devraient être déterminées en consultation avec le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En outre, la demande de documentation se traduirait par l'ajout à la charge de travail du Département d'un document d'avant session de 10 700 mots à produire en 2016 dans les six langues officielles de l'Organisation (62 000 dollars).

5. Quant à la demande de la documentation contenue au paragraphe 16, elle est de nature récurrente et n'occasionnerait donc pas de dépenses supplémentaires.

#### **IV. Montant estimatif des dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017**

6. Des dépenses additionnelles d'un montant de 118 200 dollars au titre des services de conférence seraient à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 pour absorber la charge de travail supplémentaire. Les dépenses non renouvelables sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

##### **Dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2016-2017**

(En dollars des États-Unis)

Interprétation	56 200
Documents d'avant session	62 000
<b>Total</b>	<b>118 200</b>

#### **V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017**

7. Aucune ressource n'est prévue au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour financer les activités supplémentaires demandées aux paragraphes 2 et 8 du projet de résolution et énoncées ci-dessus aux paragraphes 3 à 5. Il n'est pas possible, à ce stade, de trouver dans le chapitre pertinent du budget-programme de l'exercice 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 118 200 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

## **VI. Fonds de réserve**

8. Pour rappel, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

## **VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

9. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution [A/70/L.38](#), des dépenses supplémentaires d'un montant de 118 200 dollars s'ajouteraient au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve, ce qui nécessiterait que l'Assemblée générale approuve des crédits additionnels pour l'exercice biennal 2016-2017.